

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt et un, le mercredi 22 septembre à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BÉLIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 14 septembre 2021

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. MARTINEZ Manuel, M. BACHÉ Alain, M. DUFAY Michel, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. LAGRAVE Renaud et de Mme WEBER Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. GILLÉ Hervé, M. COUTIERE Dominique portant pouvoir de M. CARRERE Paul, Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie, Mme LONGUET Anne-Sophie, M. BOUFFIN Yann, M. FORET Thierry, M. LASSALLE Jean-Claude, M. SARTRE Philippe, M. TULARS Bernard, M. BLANC -SIMON Jean Luc, M. DECLERCQ Cyrille, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. PAIN Cédric, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, Mme MARIE Lucie, Mme MESPLES Olga, Mme TAPIN Maylis, M. LANUSSE Denis, Mme LE YONDRE Nathalie, Mme ARDOUIN Aimée.

Absents excusés (pouvoirs) : M. LAGRAVE Renaud ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme WEBER Sophie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. COUTIERE Dominique, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. MARTINEZ Manuel ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine.
Absents : M. BAUDE Vital (excusé), M. TAUZIN Arnaud (excusé) M. PAPADATO Patrick (excusé), M. SAINTORENS Denis (excusé), Mme TOSTAIN Emmanuelle (excusée), M. DURRIEU Michel.

ECOMUSEE

FINANCEMENT PREVISIONNEL

ACTIONS DE CONSERVATION PREVENTIVE ET DE GESTION 2021 DES COLLECTIONS DE L'ÉCOMUSÉE

L'Écomusée de Marquèze, doté de l'appellation musées de France, a pour mission permanente de conserver, restaurer, étudier, enrichir ses collections et de les rendre accessibles au public le plus large. Dans le cadre de ces missions, des actions sont programmées en 2021 engendrant des coûts en fonctionnement.

La dépense la plus conséquente concerne, en cette année de centenaire de la mort de Félix ARNAUDIN, la numérisation de son fonds manuscrit propriété du Parc, soit 19 530 vues à réaliser afin d'assurer la préservation du fonds et sa mise en ligne sur alienor.org. Une partie du fonds doit également être reconditionnée, les fournitures en place (pochettes, boîtes...) datant des années 1980 et n'étant plus aux normes. Enfin, l'écomusée a acquis et restauré cette année l'huile sur panneau « La rentrée à la bergerie » de Félix-Eugène CANTEGRIL, exposée dans le parcours de l'exposition temporaire « L'architecture de l'airial landais. Retour aux origines ».

Le Département des Landes a également été sollicité pour une participation à la numérisation et au reconditionnement du fonds Félix Arnaudin. La demande est en cours d'instruction. Dans l'éventualité de l'attribution de subventions par la DRAC Nouvelle-Aquitaine, le budget prévisionnel de ces actions prévoit donc la répartition suivante des coûts :

FONCTIONNEMENT				
Objectif	Dépenses objet	DRAC Nouvelle-Aquitaine	PNR Landes de Gascogne	Montant TTC
Sauvegarde et valorisation des collections	Numérisation du fonds manuscrit Félix Arnaudin. Prestataire : Arkhènum (Bordeaux)	1294 €, soit 15 %	7332,37 €, soit 85 %	8626,37€
Conservation préventive	Fournitures pour le reconditionnement partiel du fonds Félix Arnaudin. Prestataire : CXD	381 €, soit 15 %	2159,94 €, soit 85 %	2540,94€
Restauration	Restauration du tableau de F.-E. Cantegril. Prestataire : Artheo (47)	200 €, soit 29 %	496 €, soit 71 %	696,00 €

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Total des dépenses en fonctionnement :

11 863,31 € TTC

Dont

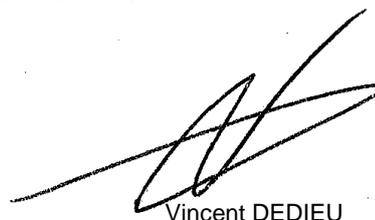
- État – DRAC Nouvelle-Aquitaine 16% (selon montants proposés par la DRAC, inférieurs aux montants sollicités en Commission Scientifique Régionale de Restauration) **1 875,00 €**
- Autofinancement PNRLG 84% (acquis) **9 988,31 €**

Après en avoir délibéré, le comité syndical unanime DECIDE :

- **D'APPROUVER** ce plan de financement prévisionnel,
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 23 septembre 2021



Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte